



Elections provinciales 2014 : Nos questions aux candidats

L'APEL a posé les questions suivantes à tous les candidats aux élections provinciales dans la circonscription de Chauveau. Vous trouverez les réponses reçues plus bas en ordre alphabétique.

QUESTION 1 : *En avril 2012, le gouvernement a mis en consultation la « Stratégie de conservation et de protection des sources destinées à l'alimentation en eau potable ». Est-ce que votre parti a l'intention de mettre de l'avant cette stratégie, en faire une loi, déployer les moyens financiers pour la protection des sources d'eau et de mettre en place les ressources humaines nécessaires afin de faire des inspections sur le terrain?*

QUESTION 2 : *Est-ce que votre gouvernement va remettre en place le Programme de soutien à la mission des groupes aux organismes locaux et régionaux ? Ce programme a été retiré il y a quelques années, mais existe toujours pour les groupes nationaux : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/programmes/psm-n/index.htm> L'APEL avait bénéficié de ce programme et cela avait donné un sérieux coup de pouce afin d'augmenter le nombre d'actions et de projets de l'organisme.*

QUESTION 3 : *Dans le bassin versant du lac Saint-Charles, il existe deux stations d'épuration des eaux usées ayant des rejets dans les cours d'eau, une à Lac-Delage et une à Stoneham. Dans le cadre des études réalisées par l'APEL et ses partenaires universitaires, il a été démontré qu'à elles seules, ces deux usines contribuent à 10% du phosphore dans l'eau du lac Saint-Charles. Sachant que le phosphore est l'élément limitatif pour l'éclosion de fleur d'eau de cyanobactérie, il est important de diminuer les apports au maximum. Le « Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées » a été révisé dernièrement. Par contre, il ne comprend pas de nouvelles normes plus contraignantes sur les rejets en phosphore ou d'azote (autre élément nutritif). Est-ce que vous êtes prêts à réviser les normes pour les usines de traitement des eaux usées (dans les bassins versants de prises d'eau potable) et donner les moyens financiers et techniques aux municipalités pour améliorer ces usines?*

QUESTION 4 : *Si vous êtes élu, quelles collaborations envisagez-vous entre votre administration et l'APEL?*

Réponses de la Coalition avenir Québec - L'équipe François Legault Candidat : M. Gérard Deltell

QUESTION 1 : Concernant la « Stratégie de conservation et de protection des sources destinées à l'alimentation en eau potable », nous observons que dans sa forme actuelle des éclaircissements restent encore à obtenir afin d'être réellement efficace. Préserver la qualité et la quantité de l'eau potable représente un défi important ; il est selon nous plus à propos de parler de stratégie globale et concertée pour en arriver à déterminer et assurer la mise en œuvre de moyens d'actions coordonnés qui soient concluants dans leur ensemble.

À cet effet, la question de l'imputabilité demeure à revoir. Trop d'éparpillement existe concernant la responsabilité de l'action entre les différents acteurs de l'eau. Présentement, le Gouvernement transfère une bonne partie de l'application du savoir-faire aux acteurs locaux, municipaux et régionaux qui trop souvent ont peu de moyens à leur disposition et dont les juridictions peuvent même se chevaucher, sans oublier les intérêts divergents ou conflictuels relatifs aux divers utilisateurs de l'eau.

C'est ce qui doit être revu pour voir quels changements sont possibles, dans le respect des compétences et du savoir-faire de tous les acteurs. Il est à souligner que le comté de Chauveau est particulièrement

concerné par le sujet de l'eau, puisque le Lac Saint-Charles s'y retrouve à titre de principale source d'alimentation en eau potable de la Capitale Nationale. À cet effet monsieur Gérard Deltell assure, par l'entremise de son délégué, une présence à chacune des réunions du conseil d'administration de l'OBV de la Capitale, ayant de plus personnellement rencontré la direction de cet organisme afin de réfléchir et de contribuer aux éléments inclus au plan directeur de l'eau dont le dépôt au MDDEP est prévu pour le 31 mars prochain.

QUESTION 2 : Un programme de soutien à la mission des groupes et organismes locaux et régionaux qui soit stable se veut notamment composé d'un meilleur partage des sources budgétaires provenant de différents paliers administratifs et gouvernementaux, de manière à être moins vulnérable à une baisse de financement de la part d'un supporteur unique.

En ce sens, une action de sensibilisation gouvernementale à la réalité financière de plusieurs OSBL doit être proposée, afin d'évaluer la viabilité d'un fond provenant de la participation monétaire d'un ensemble d'acteurs socio-économiques qui tirent bien souvent profit directement ou indirectement de l'action d'organismes comme l'APEL.

QUESTION 3 : Il peut être explicable mais tout de même inacceptable qu'une usine de traitement des eaux usées rejette encore de nos jours des effluents dans les plans d'eau d'un bassin versant où se situe une prise d'eau potable.

Cette vieille notion de dilution dans le milieu qui soit sans conséquence pour l'environnement est complètement dépassée, en lien avec les notions de cumul et de facteurs synergiques prédisposant à des effets toxiques démontrés au sein des milieux récepteurs. La tolérance normative à cet égard ne fait donc plus partie d'une attitude gouvernementale appropriée.

À cet effet il est impératif de revoir et préconiser une réglementation qui soit adaptée à la connaissance actuelle, et de corriger de telles situations à brève échéance.

QUESTION 4 : Depuis déjà plusieurs années, l'APEL réalise bi-annuellement un bulletin d'information relatif à l'environnement distribué gratuitement par la poste et disponible également à ses locaux. Produit à plus de 15000 exemplaires, ce document fait état des problématiques et réalisations selon une présentation réussie, crédible et accessible.

Une collaboration serait envisageable, tout comme c'est le cas avec l'OBV de la Capitale. Il nous fera donc plaisir d'en discuter plus en détails après l'actuelle campagne électorale.

Réponse du Parti Libéral du Québec

Candidat : M. Bernard Chartier

Chère Madame Larose,
Chère Madame Deslongchamps,

Merci de nous avoir contacté.

C'est en effet le gouvernement libéral qui a procédé aux consultations sur le projet de stratégie de conservation et de protection des sources destinées à l'alimentation en eau potable, consultations qui ont eu lieu du 12 avril au 10 juin 2012. Le Parti Libéral du Québec a toujours considéré l'eau comme une richesse collective dont la protection doit être au centre de nos priorités. Nous avons mainte fois critiqué le fait que le Parti Québécois, qui s'était engagé à déposer un projet de loi sur la protection des sources

d'eau potable, ne l'a toujours pas fait 10 mois après l'avoir promis. Le ministre de l'Environnement et le gouvernement Marois ont vraiment manqué de leadership dans cet important dossier qui aura des répercussions sur l'ensemble des municipalités et des citoyens du Québec. Un gouvernement libéral entend reprendre le travail là où nous l'avons laissé.

Le 18 mars dernier, le Parti Libéral du Québec a présenté son cadre financier dont l'objectif premier est la relance de notre économie et de l'emploi. Un gouvernement du Parti Libéral du Québec s'est engagé à appliquer une gestion très rigoureuse des dépenses. Pour se faire, une révision de programmes sera faite immédiatement après les élections. Nous comptons mettre en place une commission permanente de révision de programmes afin de réaliser des mandats d'examen des programmes gouvernementaux et de leur mode de prestation. Ce mandat sera sous l'autorité du Conseil du trésor. Par conséquent, les programmes dont vous faites mention, soit le Programme de soutien à la mission des organismes nationaux et celui concernant les normes pour les usines de traitement des eaux usées, seront révisés et nous y apporterons, si nécessaire, des modifications.

En terminant, au lendemain du 7 avril, soyez assuré que je serai à l'écoute des enjeux qui me seront soumis par tous les organismes présents dans ma circonscription. Je vous assure que les organismes comme le vôtre sont des partenaires inestimables et que le Parti Libéral du Québec a la ferme intention de continuer à travailler en étroite collaboration avec eux afin d'améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau de la province.

Cordialement
Bernard Chartier, candidat Libéral dans Chauveau

Réponse du Parti québécois

Candidat : M. Christian Robitaille

Madame la Présidente,
Madame la Directrice générale,

Au nom de la chef du Parti Québécois, Mme Pauline Marois, permettez-moi de donner suite à votre lettre du 17 mars dernier.

La protection de notre environnement et de notre eau est un enjeu important pour le Parti Québécois. Notre plateforme électorale énonce plusieurs engagements en ce sens. D'abord, nous sommes déterminés à valoriser et à protéger notre eau en mettant à jour la Politique nationale de l'eau et en adoptant un plan d'action afin de répondre aux nouveaux enjeux liés à la gestion de l'eau. C'est donc dans ce cadre que seront étudiées les problématiques liées aux infrastructures municipales.

Par ailleurs, nous sommes déterminés à doter le Québec d'une loi sur la conservation des milieux humides et hydriques, ainsi qu'à lancer une nouvelle stratégie québécoise pour la conservation de la diversité biologique s'inspirant des plus hauts standards. Finalement, nous sommes déterminés à adopter un règlement sur la protection de l'eau potable.

J'aimerais vous féliciter pour votre engagement envers l'environnement du Lac Saint-Charles des Marais du Nord. Soyez assurées de notre entière collaboration en lien avec votre dossier.

Le 7 avril prochain, les Québécois seront appelés à choisir la voie que le Québec prendra pour les prochaines années. Le Parti Québécois est déterminé à gouverner de façon courageuse pour un Québec

plus prospère, plus accueillant, plus fort et plus indépendant, au bénéfice de toutes les Québécoises et de tous les Québécois. Nous convions les citoyens du Québec à faire le choix du Parti Québécois.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments distingués.

Martin Caille
Directeur du contenu

Réponse de Québec solidaire **Candidat : M. Jean Claude Bernheim**

Mesdames,

Je vous remercie d'avoir le temps de vous adresser aux différents candidat-e-s de cette élection dans Chauveau.

Permettez-moi de répondre en premier à votre 4e question. Oui, si je suis élu, je ne ferai pas qu'envisager de collaborer avec votre organisme, mais je collaborerai avec celui-ci.

Cette collaboration prendra plusieurs formes. Tout d'abord, je travaillerai à construire des ponts avec les autres groupes qui travaillent dans le même sens que l'APEL et je participerai à informer l'ensemble des citoyens directement concernés par les situations problématiques qui prévalent dans le conté.

Comme il va sans que Québec Solidaire considère comme primordial de s'assurer de la conservation et de la protection des sources destinées à l'alimentation en eau potable, je verrai à inciter le gouvernement à adopter les mesures législatives appropriées non seulement afin d'adopter un tel principe, mais également d'en faire une responsabilité gouvernementale formelle.

Quand à l'aspect économique et financier, je puis vous confirmer que j'interviendrai afin que les ressources nécessaires soient disponibles et déployées directement sur le terrain afin que des actions concrètes soient prises.

Comme vous le savez, les enjeux sont nombreux, c'est pourquoi je vous incite à poursuivre votre travail et à formuler des revendications aussi souvent que nécessaire. Je vous assure de mon entière collaboration afin que nous atteignons nos objectifs communs.

Sans la collaboration et l'implication de toutes et tous, il est difficile de franchir les obstacles auxquels nous sommes confrontés.

C'est pourquoi je vous demande, en retour de mon engagement, de poursuivre votre mandat avec l'enthousiasme dont vous faites preuve,

Cordialement,
Jean Claude Bernheim
Candidat Québec Solidaire
Chauveau